

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) ET DE VETEMENTS PROFESSIONNELS

Consultation 2024-008
DEPÔT DE L'OFFRE AVANT LE : 31/01/2025
A 11 H 30 (heure locale)

Section I - Acheteur public

I.1. Nom et adresse

MINISTERE DES ARMEES

Direction du commissariat d'outre-mer et groupement de soutien de la base de défense de Nouvelle-Calédonie

Adresse postale	Adresse géographique	
DICOM-GSBdD de Nouvelle-Calédonie	DICOM-GSBdD de Nouvelle-Calédonie	
Bureau Achats	Bureau Achats	
Caserne Gally-Passebosc Caserne Gally-Passebosc, bâtimen		
BP 38 – 98 843 Nouméa cedex	98 800 Nouméa	
Coordonnées du point de contact achats : Tel : 29 28 8	39 - dicom-nc.ach.fct@intradef.gouv.fr	

I.2. Communication

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet :

- par voie électronique, sur la plateforme : www.marches-publics.gouv.fr
- par retrait physique, à l'adresse géographique susmentionnée.

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

- par voie électronique, via la plateforme susmentionnée ;
- par voie postale ou par courriel, à l'adresse postale ou au point de contact susmentionnés.

Référence du dossier : 2024-008 page : 1 / 14

Les dossiers de candidature et d'offre (plis) doivent être envoyés ou déposés :

- par voie électronique, sur la plateforme susmentionnée ;
- ou à l'adresse postale susmentionnée ;
- ou à l'adresse géographique susmentionnée.

Les modalités de remise des plis sont décrites infra, dans le présent règlement de la consultation (RC).

I.3. Type d'acheteur public : Etat.

I.4. Activité principale : Défense.

Section II - Objet de la consultation

II.1. Etendue du marché

II.1.1. Intitulé

La présente consultation a pour objet la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) et de vêtements professionnels au profit :

- des forces armées en Nouvelle Calédonie (FANC) ;
- du régiment du service militaire adapté (RSMA) ;
- de la gendarmerie en Nouvelle-Calédonie

II.1.2. Code CPV

Code CPV principal: 18100000-0 vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires.

Le présent marché est un accord-cadre multi-attributaires.

II.1.3. Type de marché

Fournitures.

II.2. Description

II.2.1. Allotissement

Conformément à l'article L2113-10 du code de la commande publique, la procédure comporte six (6) lots, répartis de la façon suivante :

Lot 1 : protection tête, mains, corps, pieds, voies respiratoires

Lot 2: protection anti-chute

Lot 3 : protection manipulation et charge de batteries

Lot 4: protection des soudeurs

Lot 5: protection travail forestier et espace vert

Lot 6 : protection dans les activités de la restauration

II.2.2. Technique d'achat

Chaque lot est approvisionné par un bon de commande, suivant le besoin.

II.2.3. Lieu d'exécution

Lieu principal d'exécution : Nouméa et grand Nouméa

Autres lieux d'exécution : Plum, Tontouta, Nandaï, Bourail, Koné, Koumac.

Référence du dossier: 2024-008 page: 2 / 14

II.2.4. Quantité ou valeur estimée

Les montants maximums de chacun des lots sont définis au cahier des clauses administratives particulières (CCAP n° 2024-008).

II.2.5. Durée de l'accord-cadre

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification. Il est reconductible annuellement par tacite reconduction dans la limite de quatre (4) ans.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre, sans que leur durée d'exécution ne puisse excéder 90 jours suivant le terme du contrat.

Cette durée s'entend comme la période pendant laquelle peuvent être notifiés des bons de commande.

II.2.6. Descriptif des prestations

Les prestations attendues sont décrites au niveau du cahier des clauses techniques particulières (CCTP n° 2024-008).

II.2.7. Variantes

Aucune variante n'est autorisée, ni exigée.

II.2.8. Prestations supplémentaires éventuelles

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est demandée.

Section III - Type de procédure

Procédure d'appel d'offres ouvert, selon les dispositions des articles L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique.

Section IV – Conditions de participation, présentation et contenu des candidatures et des offres

IV.1. Conditions de participation

IV.1.1. Interdiction de soumissionner

Conformément aux articles L2141-1 à L2141-12 du code de la commande publique, le candidat ne doit pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner.

Lorsqu'un candidat se trouve, en cours de procédure, en situation d'interdiction de soumissionner, il en informe sans délai l'acheteur. Le candidat est alors exclu automatiquement de la procédure.

Interdiction de soumissionner en cas de groupement d'opérateurs économiques

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure.

Interdiction de soumissionner en cas de sous-traitance

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de cette demande par le candidat ou le mandataire du groupement. A défaut, le candidat ou le groupement est exclu de la procédure.

Référence du dossier: 2024-008 page: 3 / 14

IV.1.2. Autorisation des groupements

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché (art. R2142-4 du code).

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou groupement conjoint. En cas de groupement conjoint, le mandataire doit être solidaire.

Dans le cadre de cette consultation, le candidat n'est pas autorisé pour un même lot à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement d'opérateurs économiques,
- en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

Les candidatures et les offres sont signées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter le groupement.

Chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

En cas de groupement, parce qu'il représente l'habilitation du mandataire par les membres du groupement, le formulaire doit comporter la signature des personnes habilitées à engager chaque entreprise cotraitante dans les conditions décrites à l'article R2142-23 du code.

IV.1.3. Acceptation de la sous-traitance partielle

La sous-traitance globale est interdite.

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines prestations du marché. En cas de sous-traitance, le titulaire demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations du marché. La demande de sous-traitance peut intervenir au moment du dépôt de l'offre ou en cours d'exécution du marché dans les conditions des articles R2393-25 à R2393-27 du code de la commande publique. La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC4 (déclaration de sous-traitance). Cet imprimé est dûment rempli et signé par le sous-traitant et le candidat, et comporte l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant, ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés

L'imprimé DC4 est disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat.

IV.2. Présentation et contenu de la candidature et de l'offre

IV.2.1. Documents de candidature

publics.

La candidature doit comporter les documents suivants :

- une lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien <u>http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics</u>) dûment renseigné par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, par l'ensemble des membres du groupement;
- une déclaration du candidat ou formulaire DC2 (téléchargeable à partir du lien http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics) dûment rempli par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, un imprimé DC2 rempli par chaque membre du groupement, en prenant soin de renseigner la totalité des rubriques;
- La lettre de délégation de pouvoir de la personne habilitée à engager la société (si le nom du signataire est différent du Kbis) ;
- Un extrait K-BIS datant de moins de trois mois ;
- Une attestation de situation SIRET ou RIDET;
- les attestations relatives :

Référence du dossier : 2024-008 page : 4 / 14

- <u>pour la Nouvelle-Calédonie</u>, au règlement des cotisations CAFAT de l'année N-1 précédant le lancement de la consultation, et à la situation régulière au regard des impôts et patentes en principal et accessoires (volets 1 à 3);
- Ou, <u>pour la France métropolitaine</u>, les attestations et certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (URSSAF ou équivalent).

Les candidats peuvent également, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2 présenter leur candidature sous forme de DUME (Document Unique de Marché Européen), téléchargeable à partir du lien https://dume.chorus-pro.gouv.fr.

IV.2.2. Justificatifs concernant l'aptitude et les capacités du candidat

Les candidats transmettent également avec leur candidature les justificatifs et moyens de preuve concernant leurs aptitude et capacités suivants :

- La preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois (3) dernières années indiquant le montant, la date et le nom du destinataire privé ou public. Les prestations sont prouvées par des attestations des destinataires, ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois (3) dernières années.

Si toutefois, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Conformément à l'article R2143-13 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, dont les accès sont gratuits. Doivent alors figurer dans la candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace.

De même, conformément à l'article R2143-14 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Dans ce cas, ils indiquent dans leur candidature, les documents concernés ainsi que la référence de la consultation pour laquelle les documents ont déjà été transmis.

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces ou informations.

IV.2.3. Documents de l'offre

A – L'acte d'engagement (AE)

Il devra être renseigné, daté et signé par la personne habilitée à engager la société et porter le cachet de l'entreprise candidate.

Pour rappel : le candidat proposera à l'acte d'engagement la remise consentie sur les articles du catalogue (hors BPU).

B - Les annexes financières

- Le **bordereau des prix FANC** (du lot concerné) : annexe 1 à l'acte d'engagement, complété et revêtu du cachet de la société. Le bordereau de prix est à transmettre <u>sous format pdf (daté et signé)</u> et sous format Excel.

Le candidat pourra proposer le maximum de références par lot. Dans le cas de propositions de tailles/pointures multiples par article, le candidat insérera au BPU une ligne par taille ou pointure proposées.

Référence du dossier: 2024-008 page: 5 / 14

Il est à noter que les prix des articles au BPU sont indiqués hors coûts de livraison.

- Le catalogue des prix de la société (sous format électronique ou en fichier Excel), incluant la grille tarifaire de tous les articles proposés au BPU FANC (incluant l'affichage du tarif public) ;

C – Le mémoire technique

Le mémoire technique du candidat précisant :

- La démarche environnementale et sociale mise en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.
- La fréquence de mise à jour du catalogue (cf. annexe 1 du RC);
- Les délais d'exécution (cf. annexe 1 du RC)

Les annexes 1, 2 et 3 au règlement de consultation devront être entièrement complétées et jointes à l'offre (datées et signées).

Les fiches techniques (sur clé USB) des articles demandés en annexe 3 du présent document (cf. § D (*) ci-après).

D – Visite des échantillons (cf annexe 3)

Le soumissionnaire s'engage également à présenter certains articles du BPU appelés « échantillons ». Cette présentation est encadrée comme suit :

Durant une période de 3 semaines, suivant la date butoir de remise des offres, les produits mentionnés en annexe 3 du présent document devront être présentés à l'administration.

Cette dernière s'engage à prévenir (par quelque moyen que ce soit) le soumissionnaire 48h00 (ouvrées) à l'avance pour qu'il organise ladite présentation de ses échantillons dans un de ses locaux.

Une présentation « physique » des échantillons sera valorisée dans le cadre du choix des offres. Néanmoins, lorsque certains produits ne peuvent être physiquement présentés, une présentation « dématérialisée » de ceux-ci reste acceptable dans la mesure où celle-ci permet d'étudier l'ensemble des caractéristiques du produit.

(*) En cas de présentation « dématérialisée », à fournir sur clé USB, l'étude de l'échantillon sera effectuée dans les locaux de l'administration.

Chaque produit présenté devra être accompagné, à minima, des éléments suivants :

- Fiche technique descriptive du produit permettant de vérifier la conformité de celui-ci avec les exigences au CCTP et BPU.
- Dans le cas d'une présentation « dématérialisée » la fiche technique devra être accompagnée d'une photographie de bonne qualité permettant d'identifier clairement le produit (*).

Dans l'hypothèse où les éléments fournis ne permettraient pas d'évaluer pleinement la valeur technique des produits présentés, le soumissionnaire pourra voir son offre déclarée non conforme et sera par conséquent rejetée.

IV.2.4. Modalités de remise des plis

Le dossier de candidature et d'offre est entièrement rédigé en langue française, ainsi que les documents techniques associés.

Il doit impérativement parvenir avant l'échéance fixée par l'acheteur figurant en page de garde du présent règlement de la consultation (RC).

La remise des offres par voie dématérialisée est à privilégier.

Le dossier de candidature et d'offre est transmis en une seule fois, soit :

- par voie électronique, après avoir effectué les opérations d'inscription requises :
 - via la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE), sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Référence du dossier: 2024-008 page: 6 / 14

- les opérateurs économiques doivent suivre les indications figurant dans le guide d'utilisation de la PLACE.
- par voie postale, sous pli recommandé avec accusé de réception obligatoirement ou contre récépissé au porteur, à l'adresse postale susmentionnée ;
- par remise en main propre, contre la remise d'un récépissé par l'administration au porteur, à l'adresse géographique susmentionnée, aux jours et horaires suivants :
 - Jours ouvrés, du lundi au vendredi.
 - Horaires:
 - matin : de 8h00 à 11h30 ;
 - après-midi : de 13h30 à 15h30 (sauf le mercredi).

Points d'attention :

- Les candidats qui ne répondent pas par voie électronique doivent fournir une clé USB sur laquelle figurent tous les documents demandés pour l'offre et la candidature ;
- La date de réception à prendre en compte est celle de sa réception par l'acheteur et non celle de son envoi ;
- L'attention des candidats est attirée sur l'importance de la production des documents demandés qui conditionnent l'étude de l'offre ;
- Le dépôt d'un pli impose au candidat son adhésion aux conditions du présent règlement de consultation et aux spécifications décrites dans les CCTP ;
- Tout dossier de candidature et d'offre reçu après la date limite de réception est éliminé sans avoir été ouvert ;
- Si plusieurs dossiers sont successivement transmis par un même candidat, seul est ouvert pour examen le dernier pli reçu par l'acheteur avant la date limite susmentionnée.

Pour le dépôt des plis sous format papier :

- tous les documents papier et clé USB constituant la candidature et l'offre sont insérés dans une enveloppe unique comportant la suscription suivante :

« NE PAS OUVRIR. AOO N° 2024-008 : Fourniture d'EPI et de vêtements professionnels »

Le nom et/ou la raison sociale du candidat ne doivent pas apparaître sur l'enveloppe.

Copie de sauvegarde :

- En application de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passations des marchés publics, lorsqu'une offre est envoyée par voie électronique, une version sur support physique électronique ou sur support papier peut également être envoyée dans le délai imparti pour la remise des offres;
- Cette copie doit être placée sous un pli scellé comportant la mention lisible : « AOO 2024-008 » /
 COPIE DE SAUVEGARDE » ;
- Elle doit être envoyée en recommandé avec accusé de réception ou remise en main propre contre récépissé à l'adresse postale et aux horaires susmentionnés ;
- La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les conditions définies dans l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, et sous réserve d'être parvenue à l'adresse indiquée ci-dessus avant la date et heure limites de remise des offres;
- La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :
 - lorsque dans les documents transmis par voie électronique, un programme malveillant (ou « virus ») est détecté par le pouvoir adjudicateur;

Référence du dossier: 2024-008 page: 7 / 14

- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais (ex : aléas de transmission), alors que la copie de sauvegarde est parvenue dans les délais;
- en cas de défaillance du système informatique supportant la dématérialisation.

IV.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est le délai pendant lequel les candidats ont l'obligation de maintenir leur offre à compter de la date limite de réception des offres. Pour chacun des lots issus de la présente consultation, ce délai de validité est de 120 jours.

Si une décision d'attribution ne peut pas être prise avant l'expiration de ce délai, l'acheteur pourra demander à l'ensemble des soumissionnaires de prolonger expressément le délai de validité de leur offre. Chaque soumissionnaire pourra se délier de son engagement, au moyen d'une déclaration écrite adressée en ce sens :

- par voie électronique via PLACE (solution A PRIVILEGIER)
- par courrier envoyé à l'adresse postale susmentionnée
- par courriel envoyé à l'adresse dicom-nc.ach.fct@intradef.gouv.fr

Dans le cas où il n'est pas donné suite à l'offre, le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité.

Section V - Examen des candidatures et des offres

Les soumissionnaires sont informés que l'acheteur examinera les candidatures avant les offres.

V.1. Examen des candidatures

Les titulaires du marché sont susceptibles de conseiller les services bénéficiaires sur les différents articles qu'ils proposent et devront garantir un nombre suffisant d'articles disponibles en stock (à hauteur de 40% du nombre de références des lots et des sous-lots). A cet effet, les candidats ne présentant pas les capacités professionnelles suffisantes permettant la bonne exécution de l'accord-cadre sont susceptibles d'être écartés.

Important : si certains candidats n'ont pas produit les documents de candidature susmentionnés, ou s'ils sont incomplets, l'acheteur peut décider de leur demander de compléter leur dossier de candidature. Les candidats concernés s'exécuteront dans le délai qui leur sera imparti, sous peine de voir leur candidature rejetée comme irrecevable du fait de ces manquements.

V.2. Examen des offres

V.2.1 Recevabilité des offres

A la réception des offres, l'acheteur étudie les propositions, tant sur les plans techniques que financiers ; à l'issue :

- les offres inappropriées (art. L2152-4 CCP) ou inacceptables (art. L2152-3 CCP) sont éliminées;
- les offres irrégulières (art. L2152-2 CCP) peuvent être régularisées sur décision discrétionnaire de l'acheteur.

Nota: Toute offre paraissant anormalement basse (art. L2152-6 CCP) fera l'objet d'une demande de justifications exhaustive auprès du soumissionnaire concerné; elle sera rejetée si les éléments de réponse ne sont pas satisfaisants et relèvent des insuffisances notamment techniques de nature à compromettre la bonne exécution du marché public.

Référence du dossier: 2024-008 page: 8 / 14

V.2.2 Critères d'appréciation des offres

Pour chacun des lots, les offres sont classées en tenant compte des critères suivants :

CRITERE 1 - Prix / 50 points

Pour chaque lot, le critère prix sera pondéré comme suit :

 DQE: 50 %. L'offre du candidat, dont le montant total TTC XPF du DQE est le plus bas, est considérée la moins disante, elle obtiendra 50 points.

Il est à noter que les quantités prévisionnelles de commande ne sont pas contractuelles. Elles servent uniquement à départager les candidats sur le critère prix.

Nota: Les coûts de livraison sur les différents sites ne sont pas inclus au montant total du DQE.

Le candidat le moins-disant obtient la note maximale, les autres candidats sont notés de la manière suivante :

(Prix du moins-disant / Prix du candidat noté) x 50

CRITERE 2 - Technique / 40 points

Les candidats rempliront le tableau de l'annexe 1 du présent document, en faisant des renvois à leur mémoire technique (n° de page).

Pour chaque lot, ce critère sera noté au vu des réponses et éléments fournis dans leur offre (présentation et qualité des produits présentés, fréquence de mise à jour du catalogue électronique).

Le critère technique sera noté comme suit :

(Note obtenue par le candidat analysé / 100) x 40

CRITERE 3 - Délai d'exécution / 7 points

Les candidats rempliront le tableau de l'annexe 1 du présent document, en faisant des renvois à leur mémoire technique (n° de page).

Pour chaque lot, le délai est apprécié comme suit :

Le candidat présentant le délai le plus court obtient la note maximale, les autres candidats obtiendront leur note en application de la formule suivante :

BPU (délai de mise à disposition au comptoir et délai de livraison sur site des articles en stock) : (candidat proposant le délai le plus court / délai du candidat examiné) x 2

CATALOGUE (délai de mise à disposition au comptoir des articles en stock) : (candidat proposant le délai le plus court / délai du candidat examiné) x 2

CATALOGUE (délai de livraison sur site des articles en stock) :

(candidat proposant le délai le plus court / délai du candidat examiné) x 1

La somme des quatre notes du BPU et du catalogue (délais de livraison sur site et de mise à disposition au comptoir) constituera la note du candidat.

Référence du dossier: 2024-008 page: 9 / 14

CRITERE 4 - Performance en matière de développement durable / 3 points

Les candidats rempliront le tableau de l'annexe 2 du présent document, en faisant des renvois à leur mémoire technique (n° de page).

Les sous-critères sont évalués au regard des éléments figurant dans le mémoire technique.

- ✓ Critère « Environnemental » 1,5 points
- ✓ Critère « insertion sociale » 1,5 points

V.2.3 Détermination du classement des offres et décision d'attribution

La somme des points de chaque critère détermine le nombre total de points attribués à chaque offre, lesquels font l'objet d'un classement. Le soumissionnaire obtenant le plus de points et ayant à ce titre transmis l'offre économiquement la plus avantageuse est provisoirement retenu.

En cas d'égalité des points, la note du critère hiérarchiquement le plus important départagera les soumissionnaires concernés.

L'acheteur avise les soumissionnaires retenus et non retenus dans les conditions définies respectivement aux articles L.2181-1, L.2183-1, R.2181-1 et R.2181-3 du code de la commande publique.

Section V - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'élaboration de leur dossier, les candidats peuvent adresser leur demande :

- par voie électronique via PLACE (solution A PRIVILEGIER)
- par courrier envoyé à l'adresse postale susmentionnée
- par courriel envoyé à l'adresse dicom-nc.ach.fct@intradef.gouv.fr

Toutes les questions doivent être posées au plus tard six (6) jours ouvrés, avant la date limite de dépôt des plis.

La participation à cette consultation vaut acceptation sans restriction des dispositions du règlement de la consultation.

A Nouméa, le 12/12/2024

Le commissaire en chef de 1ère classe Henri Olivier **DURON**Directeur du commissariat d'outre-mer et chef du groupement de soutien de la base de défense de Nouvelle-Calédonie

Référence du dossier : 2024-008 page : 10 / 14

Annexe 1 au règlement de la consultation

Matrice des exigences techniques

A renseigner et à joindre obligatoirement à l'offre

			dans so	du candidat n mémoire nnique
Critère	Jugement	Note	Page(s)	Paragraphe(s)
PRESENTATION DES ARTICLES LISTES AU BPU	Nombre d'articles présentés <u>conformément à l'annexe 3 du RC</u> .	30		
	Valeur technique (conception, matière, finition,)	30*¤		
QUALITE DES PRODUITS PRESENTES	Caractéristiques confort et esthétiques	20*		
	Caractéristiques fonctionnelles (fonctions complémentaires)	11*		
CATALOGUE DES PRIX	Ergonomie du catalogue (navigation, qualité des photos, description des articles, mise en page,)	5*		
	Fréquence de mise à jour	4*		
	TOTAL	100		

(*) L'appréciation pour l'attribution des points est la suivante :

100 % = très satisfaisant

66 % = satisfaisant

33% = moyennement satisfaisant

25 % = peu satisfaisant

Réponse du candidat dans son mémoire technique

Critère	Jugement	Note	Page(s)	Paragraphe(s)
DELAI D'EXECUTION (articles en stock, sur BPU)	Délai de mise à disposition pour les commandes des articles du BPU en stock (droit de retrait en magasin dès réception du bon de commande, en jours ouvrés)	2		
	Délai de livraison sur site en jours ouvrés pour les commandes des articles du BPU en stock	2		

Référence du dossier : 2024-008 page : 11 / 14

DELAI D'EXECUTION (articles en stock, sur CATALOGUE)	Délai de mise à disposition pour les commandes des articles en stock sur catalogue (droit de retrait en magasin dès réception du bon de commande, en jours ouvrés).	2	
Sui GATALOGOL)	Délai de livraison sur site en jours ouvrés pour les commandes des articles en stock sur catalogue.	1	
	TOTAL	7	

Annexe 2 au règlement de la consultation

Matrice des exigences sociales et environnementales des lots 1 à 4

A renseigner et à joindre obligatoirement à l'offre

Réponse du candidat dans son mémoire technique

				omingae
Critère	Jugement	Note	Page	Paragraphe
Performance en matière de protection de l'environnement	Les vêtements proposés répondent aux exigences de l'écolabel européen relatif aux produits de blanchiment, à la teinture, aux colorants dits CMR (cancérigène, mutagènes, reprotoxiques). Le candidat apporte la preuve du respect de ces exigences aux moyens de référentiels certifiés ou tout autre document équivalent.	1 ,5		
Social	Emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles	1,5		

L'appréciation pour l'attribution des points est la suivante :

100 % = très satisfaisant

66 % = satisfaisant

33 % = moyennement satisfaisant

25 % = peu satisfaisant

Référence du dossier : 2024-008 page : 12 / 14

Annexe 3 au règlement de la consultation

Liste des échantillons à présenter et listés au BPU

A joindre obligatoirement à l'offre

	PRESENTATION (à cocher)		
LOT 1: PROTECTION DU CORPS	PHYSIQUE	dématérialisée (art. IV.2.3 § D du RC) (sur clé USB)	
Sous lot n°1-1 : protections :tête, oculaires, auditives			
- Casque de chantier avec jugulaire et mentonnière			
- Ecran facial chimique			
- Casque antibruit (protections auditives multifonctionnelles Puissance sonore limitée à 82dB (A)		- ' ' - F.	
Sous lot n°1-2 : Protection de voies respiratoires			
- Masques panoramiques bi cartouche			
- Demi-masque Bi cartouche			
Sous lot n°1-3 : Protection pour les mains			
- Gants pour manutention			
- Gants pour travaux avec résistance chimique			
- Gants protection hydrocarbure (trois longueurs de manchons)			
Sous lot n°1-4 : Protection des pieds			
- Chaussures hautes de sécurité (S1P) Embout amagnétique			
- Chaussures hautes de sécurité (S3)			
- Chaussures basses de sécurité (S3)			
- Chaussures hautes de sécurité (S3) embout et semelle antiperforation			
- Basket trekking composite lite S1			
Sous lot n°1-5 : Protection du corps			
- Ensemble de pluie : veste + pantalon			
- Veste de pluie			

Référence du dossier : 2024-008 page : 13 / 14

LOT 2 PROTECTION ANTI-CHUTE		
- Harnais 5 points d'accrochage		
- Antichute à absorbeur d'énergie		
- Corde semi statique polyamide. Type : A Diamètre : 10,5 à 11 mm		
Longueur : 20 ou 25m		
- Antichute mobile		
- Descendeur auto-freinant		
Casque + jugulaire Avec ou sans aération Résistance jugulaire : 25 KN		
LOT 3 PROTECTION MANIPULATION ET CHARGE DE BATTERIE		
- Ecran facial Anti acides Anti buée Anti rayures Porte visière et visière		
polycarbonate incolore à bord plastique contre risques Chimique – Electrique		
- Gants électriciens isolants classés AZM		
- Bottes de sécurité		
Combinaison de protection multirisques		
Pantalon de protection multirisques		
- Veste de protection multirisques		
	711222	
LOT 4 PROTECTION DES SOUDEURS		
- Cagoule de soudeur		
- Pantalon soudeur		
- Veste soudeur		
- Tablier soudeur CUIR		
Chaussures de sécurité pour soudeur qualité S3 HI HRO SRC		
Bottes de sécurité pour soudeur qualité S3 HI HRO SRC		
LOT 5 PROTECTION TRAVAIL FORESTIER ET ESPACE VERT		
- Casque forestier complet		
- Botte forestière		
Cotte a bretelle		
	at North-Jan 19	
LOT 6 PROTECTION DANS LES ACTIVITES DE LA RESTAURATION		
Vestes de cuisine manches courtes		
- Pantalon de cuisine pied de poule blanc / noir et blanc/marine		
- Chaussures sécurité agro-alimentaire blanche ou noire		
	74274	

Référence du dossier : 2024-008 page : 14 / 14